



Le système d'assurance durant votre séjour à Calais

L'assurance de l'Espace de La Source garantie :

- vos dommages corporels **uniquement sur les temps d'activités effectives** organisées par l'association (repas, méditation, trajet à pied durant le séjour...),
- les dégradations éventuellement repérées dans l'hébergement après le départ du groupe.

Les assurances des associations au sein desquelles nous interviendront garantissent :

- de manière générale, les incidents durant les temps d'activités dans leurs locaux ou avec leur public (*uniquement en responsabilité civile. PAS DE COUVERTURE EN CAS DE DOMMAGES CORPORELS*).
- En particulier : l'assurance de Refuge Community Kitchen couvre tous les travaux effectués par les volontaires, tant dans l'entrepôt que sur le terrain

Votre assurance personnelle sera à solliciter :

- Pour la responsabilité civile : en cas d'incident ou d'accident en dehors des temps d'activités avec l'Espace de La Source et/ou au sein des autres associations (incident durant la nuit, sortie personnelle).
- Pour tout dommage corporel : à tout moment du séjour. *Attention la garantie « dommages corporels » n'est pas automatique, vous serez couvert uniquement si vous l'avez souscrite auprès de votre assurance individuelle,*
- de casse d'objet sur le lieu d'hébergement durant le séjour (responsabilité civile),
- d'incident durant les trajets jusqu'au lieu du séjour et après votre départ (assurance véhicule et/ou dommages corporels si vous l'avez souscrite).

**Pour toute question ou renseignement complémentaire à ce sujet, merci de nous contacter par téléphone ou par mail :
07.88.12.87.60 – espacedelasource@gmail.com**